



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Iran

Question écrite n° 80415

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les récentes déclarations du président iranien Mahmoud Ahmadinejad. En demandant de rayer l'État d'Israël de la carte du monde, le président iranien a montré son véritable visage, non seulement à l'ensemble du monde occidental, mais aussi à Israël et aux pays arabes. Ces ignobles déclarations interviennent après les manoeuvres réitérées de l'Iran concernant l'exploitation nucléaire à vocation militaire. Ces propos, qui font suite aux nombreuses manifestations rassemblant des milliers de personnes dans les rues de Téhéran scandant « Mort à Israël », ont entraîné des réactions unanimes de condamnation. La France, par la voix du Président de la République, a fermement condamné ces « propos insensés et irresponsables ». Pourtant, notre pays n'a pas saisi l'ONU de cette grave situation et aujourd'hui, la question de l'appartenance de l'Iran à l'ONU n'est même pas remise en cause. L'intervention du Président iranien rappelle pourtant dangereusement des positionnements historiques qui, durant le XXe siècle, ont conduit aux catastrophes que l'on sait et dont le monde ne s'est pas encore remis. En conséquence, il souhaite savoir si la France, au-delà des déclarations du président Chirac, est prête à prendre l'initiative, avec les États européens, de mettre l'Iran au banc des accusés en suspendant toutes les relations diplomatiques et stratégiques avec ce pays, tant que ses dirigeants ne se seront pas rétractés publiquement.

Texte de la réponse

Les déclarations faites par le Président iranien à l'encontre d'Israël ont été immédiatement condamnées dans les termes les plus fermes par les autorités françaises au plus haut niveau. L'ambassadeur d'Iran a été convoqué au ministère des affaires étrangères le 27 octobre 2005. Il lui a été officiellement signifié que la France condamnait totalement les propos du Président iranien. Le ministre des affaires étrangères a souligné devant la représentation nationale, le 2 novembre 2005, leur caractère choquant et inacceptable. Les propos de M. Ahmadinejad reposent sur une vision du monde - l'affrontement entre les civilisations - qui est opposée à celle de la France. Le droit international s'applique à l'Iran comme à tous les autres États. Il a été rappelé aux autorités iraniennes que l'État d'Israël a été créé par une décision de l'Assemblée générale des Nations unies. Celle-ci a adopté en novembre 2005, par un consensus auquel s'est joint l'Iran, une résolution rejetant tout déni du génocide nazi et demandant à tous les États d'élaborer à l'attention de leurs populations des programmes éducatifs sur l'Holocauste. Le droit à l'existence d'Israël ne saurait être contesté et le conflit israélo-palestinien ne peut servir de prétexte à cette remise en cause. Le Président de la République et les autres chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne ont souligné le 16 décembre 2005 que l'amélioration ou la détérioration des relations à long terme avec l'Iran dépendra des progrès réalisés sur tous les sujets de préoccupation : non prolifération nucléaire, situation au Proche-Orient, respect des droits de l'homme et des libertés publiques et lutte antiterrorisme. Le Conseil européen est d'autre part convenu de la nécessité de soumettre à un examen attentif les options diplomatiques de l'UE et de continuer à prendre en compte dans son approche vis-à-vis de l'Iran les déclarations et les actes de ce pays.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80415

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2005, page 11399

Réponse publiée le : 7 mars 2006, page 2384